

Article paru le : 29 mai 2008

## Ardennes / Procès Fourniret Enfin terminé !

Après 35 jours d'audience, l'un des procès les plus médiatisés de France s'est terminé hier. Michel Fourniret et Monique Olivier ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité. Une peine incompressible pour le tueur en série, une peine assortie de 28 ans de sûreté pour son épouse. Réactions à chaud, à l'énoncé du verdict.



Me Gérard Chemla (avocat des familles Leroy, Thumpong et de Joëlle Parfondry) : « C'est un bon verdict, une décision saine, adaptée qui reconnaît ce qu'ils sont et ce qu'ils ont fait. Ce procès a été exemplaire de bout en bout ».

Me Thierry Moser : « C'est une satisfaction, un soulagement, une décision équilibrée, sage, réfléchie. J'espère que la petite concession faite à Monique Olivier la dissuadera de faire appel de façon à éviter de nouvelles souffrances ».

Me Hervé Dupuis (avocat de la famille Saison) : « Fourniret nous a beaucoup fait souffrir par ses actes passés et ses attitudes au procès. Il n'y a pas lieu de se réjouir d'une condamnation à perpétuité. Mais ce n'est pas une surprise. Elle me paraît adaptée à ce dossier tristement hors normes. C'est une réponse à l'attente des familles. Ce procès s'est tenu très dignement. En tant que partie civile, je salue

l'attitude de la défense. Tous ici ont pu apprécier la qualité des débats, l'exemplarité de ce procès sauf Fourniret et Olivier qui ne s'en rendent même pas compte. »

Gilles Latapie, président de la cour d'assises : « Je suis simplement content d'en avoir terminé. Depuis hier après-midi, la cour et les jurés ont été très mobilisés. Ce fut des heures studieuses. Je pense qu'il était important qu'on se retire de la foule et du bruit pour délibérer. Je vais prendre quelques jours de vacances et je préparerai la session d'assises à Troyes qui doit se dérouler en juin. »

Me Didier Seban (avocat d'Henri Desramault) : « C'est un verdict attendu. La peine maximum pour Fourniret. La différence entre les peines de sûreté des deux accusés souligne la différence d'implication et d'attitude au procès. »

Me Alain Behr (avocat de la famille Laville) : « Ces condamnations constituent un soulagement pour les victimes que je représente. L'implication déterminante de Monique Olivier, notamment dans le crime d'Isabelle Laville, lui vaut la perpétuité. Un appel de sa part serait une nouvelle épreuve. Mais c'est son droit et nous y ferions face. »

Francis Nachbar (avocat général) : « A l'instruction, nous avons considéré que Monique Olivier avait posé un bâillon sur Jeanne-Marie Desramault. J'ai admis dans mon réquisitoire qu'il y avait un doute. »

Me de Moffart (avocate de Marie-Ascension) : « Ce verdict me paraît logique et de nature à diminuer un risque d'appel. Ce procès s'est déroulé dans les meilleures conditions possibles eu égard à la personnalité des accusés. Pour Marie, c'est un commencement, pas un aboutissement. Elle veut poursuivre un combat quotidien au service des victimes, que ce soient celles de Fourniret ou celles du Burundi, son pays d'origine. »

Me Richard Delgenes (avocat de Monique Olivier) : « Monique Olivier est acquittée sur le meurtre. Finalement, elle a échappé à la peine maximale requise. Cela prouve qu'elle n'était pas indéfendable. C'est une complice, pas une tueuse. Il était important qu'on sache son rôle exact dans ces faits reconnus et terribles. On ne pouvait obtenir d'autre peine que la perpétuité. Aux assises, il n'y a jamais de victoire, pour personne.

En ce qui concerne l'appel éventuel, nous verrons. Ce n'est pas un hasard s'il y a un délai de dix jours. Cela permet de mesurer les conséquences, les risques d'un nouveau procès, les dommages collatéraux pour les victimes que cela peut provoquer. Mais c'est elle, en dernier lieu, qui décidera. Aujourd'hui, comme tout monde, elle avait hâte que ce procès se termine »

Dahina Le Guennan, présidente de Victimes en Série : « Il restera une la frustration. Celle d'un système judiciaire qui, pendant des années, n'a pas fonctionné. Quand le président précise, dans son délibéré, que les accusés sont inscrits au fichier des criminels sexuels, cela paraît si dérisoire.

Des questions restent en suspens et des policiers, des magistrats, des gendarmes, auraient pu être cités à la barre pour s'expliquer. On peut avancer l'idée que certaines familles attaquent l'Etat en responsabilité. Ce qui est positif, c'est que Fourniret et Monique Olivier ne sortiront plus de prison. »

Recueilli par Christophe Perrin